



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exécution du budget

Question écrite n° 28292

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif aux « résultats et la gestion budgétaire de l'État ». La Cour des comptes préconise « d'arrêter un plan d'action visant à améliorer et fiabiliser les instruments de suivi et de pilotage des opérateurs, notamment pour la fixation et le contrôle des plafonds d'emplois ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

La fiabilisation et le respect des plafonds d'emplois des opérateurs, ainsi que de leur masse salariale, constituent une préoccupation essentielle pour le Gouvernement. Afin de les renforcer, plusieurs actions ont été conduites ces dernières années. La circulaire du 10 mai 2011 relative aux documents prévisionnels de gestion des emplois et des crédits de personnel des opérateurs de l'Etat permet de disposer, en prévision, en exécution définitive, et également en cours d'année, des données complètes relatives aux emplois et à l'enveloppe des dépenses de personnel approuvée dans le cadre du budget, de manière à anticiper les éventuels dépassements et à préparer avec l'opérateur un plan de redressement de la situation afin que le plafond voté en loi de finances initiale soit respecté. L'article 182 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique a conforté l'obligation d'élaboration des documents prévisionnels de gestion des emplois et crédits de personnel des opérateurs. La présentation des emplois dans les documents budgétaires a par ailleurs été améliorée et complétée dans le projet de loi de finances pour 2013.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28292

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5674

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2606